

Ramsar et la Convention du patrimoine mondial : au confluent du succès

Etude de cas



Deux guides avec leurs « mokoro » (canots faits de troncs évidés) dans le delta de l'Okavango, Botswana (Photo: Pete Niesen / Alamy Stock Photo)

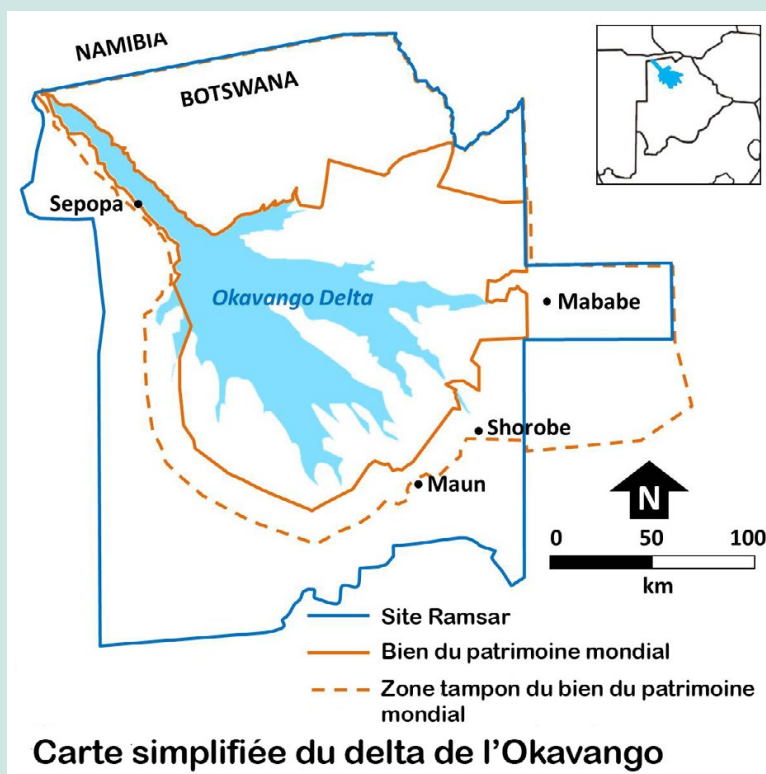
Delta de l'Okavango, Botswana

Résumé

Le Site Ramsar couvre 5 537 400 ha et s'étend sur 90 km au delà des limites du bien du patrimoine mondial, au nord et au sud est. Les limites nord du Site Ramsar suivent la frontière entre la Namibie et le Botswana et la rivière Kwando. Le bien du patrimoine mondial couvre une plus petite superficie, de 2 023 590 ha, entourée d'une zone tampon de 2 286 630 ha.

Le maintien du régime des crues (pulsations de crues) saisonnier qui détermine l'écologie du delta soutient une grande diversité d'espèces, entretient une ressource touristique vitale et soutient le mode de vie traditionnel et les moyens d'existence des peuples autochtones de la région. Les caractéristiques écologiques du site ont été préservées par le régime foncier traditionnel des terres tribales et la faible utilisation par les peuples autochtones qui pratiquent la chasse, la pêche et la cueillette à des fins de subsistance.

La double désignation de Site Ramsar et de bien du patrimoine mondial, contribue à la protection et à la gestion du milieu naturel, notamment du point de vue des espèces envahissantes, des ressources d'eau et des industries extractives. Ces désignations, de même que les plans de gestion associés tiennent compte des modes d'occupation traditionnels des terres, des zones d'importance culturelle et des communautés autochtones mais il reste encore beaucoup à faire pour ancrer plus fermement les valeurs culturelles dans la structure de protection et de gestion du site.



Description du site

La rivière Okavango occupe un bassin qui n'a pas de débouché dans la mer et s'étend sur certains secteurs de l'Angola, de la Namibie et du Botswana. Environ 95% du ruissellement du bassin provient de sources, en Angola, puis s'écoule vers le sud dans les rivières Cubango et Cuito. Après le confluent, la rivière Okavango longe la frontière de la Namibie et de l'Angola avant de couler vers le sud est, dans le delta.

Le delta est une mosaïque dynamique de marécages et de lacs, de chenaux et de plaines d'inondation permanents et saisonniers. Le site est un exemple exceptionnel d'interaction entre les processus climatiques, géomorphologiques, hydrologiques et biologiques qui régissent et façonnent un écosystème où le biote est adapté au cycle annuel des pluies et des crues. Le site a été inscrit sur la Liste des zones humides d'importance internationale le 12 septembre 1996 et sur celle du patrimoine mondial en 2014, à la 38^e session du Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Bien du patrimoine mondial et Site Ramsar

Le delta de l'Okavango a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en tant que « bien naturel », sur la base de trois critères. Les eaux toujours claires et les matières nutritives abondantes transforment le désert sec du Kalahari en paysage à la beauté exceptionnelle et soutiennent une diversité remarquable d'habitats et d'espèces. Les crues annuelles revitalisent les zones humides après le pic de la saison sèche et l'on peut alors admirer la juxtaposition extraordinaire des zones humides et d'un paysage par ailleurs aride (critère vii²).

Le delta est un exemple remarquable de la complexité, l'interdépendance et l'interaction des processus climatiques, hydro géomorphologiques et biologiques. La transformation continue des caractéristiques telles que les îles, les chenaux, les plaines d'inondation et les lacs, influence les dynamiques du delta, notamment les habitats de prairie et boisés des terres arides adjacentes (critère ix). En conséquence, le bien accueille d'importantes populations de grands mammifères en danger tels que le guépard, le rhinocéros blanc et le rhinocéros noir, le lycaon et le lion. Le delta est aussi une zone centrale pour la plus grande population d'éléphants du monde qui atteint environ 200 000 individus. Les habitats du delta sont riches de 1061 espèces de plantes, 89 espèces de poissons, 64 espèces de reptiles, 482 espèces d'oiseaux et 130 espèces de mammifères. Le delta est également reconnu comme une Zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO), car on y trouve 24 espèces d'oiseaux menacées au plan mondial et, notamment, six espèces de vautours, le bucorve du Sud, la grue caronculée et l'aigrette vineuse. Trente trois espèces d'oiseaux d'eau sont présentes en chiffres qui dépassent 0,5% de leur population mondiale ou régionale (critère x). Le delta est habité depuis des siècles par un petit nombre de chasseurs-cueilleurs autochtones qui n'ont pas eu d'impact important sur l'intégrité écologique de la région. Le maintien de la valeur universelle exceptionnelle

du site dépend du renforcement de la reconnaissance du patrimoine culturel des peuples autochtones du delta et de l'intégration de moyens de subsistance traditionnels et de droits d'accès dans le plan de gestion pour la conservation de l'écosystème.

Le delta de l'Okavango a été inscrit sur la Liste des zones humides d'importance internationale par la Convention de Ramsar, sur la base de six critères. Le delta est un complexe de zones humides intérieures unique (critère 1) où l'on trouve 20 espèces de plantes inscrites sur la Liste rouge de l'UICN dont sept courent un risque d'extinction très ou extrêmement élevé. Plus de 50% de ses espèces de plantes sont endémiques et il abrite des espèces terrestres qui, parce qu'elles ont besoin de conditions d'humidité dominantes ou de sols humides, sont absentes des habitats de savane environnants (critère 3). Par ailleurs, le site abrite de nombreuses espèces en danger critique telles que celles qui sont inscrites au titre du critère (x) ci dessus ainsi que le cobe lechwe, l'hippopotame, le léopard et le sitatunga (critère 2). Durant le cycle de migration, le site est un refuge important pour plusieurs espèces, notamment l'éléphant, le zèbre et le gnou, et il fait partie de la zone de nidification la plus importante pour l'aigrette vineuse (critère 4). Habituellement, le delta attire plus de 20 000 oiseaux d'eau (critère 5) et soutient plus de 1% de la population biogéographique de 13 espèces d'oiseaux menacées telles que le pélican blanc, le crabier chevelu, le jabiru d'Afrique, le dendrocygne fauve, l'anserelle naine et la glaréole à ailes noires.

La description des caractéristiques écologiques du site reflète l'importance des valeurs sociales et culturelles du delta. Les diverses activités de moyens d'existence telles que l'agriculture molapo (agriculture de récession de crue), l'agriculture sur les terres arables et la chasse, la cueillette et la pêche, sont étroitement associées à l'appartenance ethnique des différentes communautés autochtones telles que les WaYei, les Hambukushu et les San. La plupart des communautés dépendent de l'industrie touristique pour leur revenu. Cependant, le pic de la saison touristique tombe entre la saison de récolte et la saison de labourage et n'interrompt pas l'agriculture de subsistance traditionnelle mais permet aux ménages de rester économiquement actifs tout au long de l'année.

Le rôle des valeurs culturelles, pratiques et traditions dans la conservation de la zone humide

Le delta est une mosaïque de terres protégées. Une part importante du delta est protégée dans la Réserve de gibier de Moremi et le reste se compose de zones de gestion des espèces sauvages et de zones de chasse contrôlées gérées par des fondations communautaires ou des concessionnaires de tourisme privés. La protection juridique relève de la Loi du Botswana sur la conservation des espèces sauvages et les parcs nationaux promulguée en 1992 et d'une politique associée de conservation des espèces sauvages. Environ 95%

² Les critères de valeur universelle exceptionnelle de la Convention du patrimoine mondial sont indiqués en chiffres romains. Les critères d'inscription de Sites Ramsar sont indiqués en chiffres arabes tout au long du texte.



Femmes Mbukushu portant des paniers pour la pêche, delta de l'Okavango, Botswana (Photo: Frans Lanting Studio / Alamy Stock Photo)

du Site Ramsar appartient aux communautés et au système foncier des terres tribales tandis que de vastes sites sont des paysages culturels englobant des sites sacrés et des modes d'occupation des sols traditionnels. Un plan de gestion pour le Site Ramsar (le Plan de gestion du delta de l'Okavango ou PGDO) a été publié en 2008, avant l'inscription au patrimoine mondial et vise « à intégrer la gestion des ressources pour le delta de l'Okavango afin de garantir sa conservation à long terme et l'apport d'avantages pour le bien être actuel et futur des populations dans le cadre de l'utilisation durable des ressources naturelles ». Toutefois, l'élaboration du PGDO a été un processus « descendant » et sa portée et son utilité pourraient bénéficier d'une plus grande intégration des valeurs culturelles et des connaissances autochtones. Les ressources d'eau en général, à travers le bassin fluvial de l'Okavango, sont conjointement gérées dans le cadre d'un accord tripartite entre le Botswana, la Namibie et l'Angola qui porte le nom de Commission permanente des eaux du fleuve Okavango (OKACOM).

Renforcer l'utilisation traditionnelle des sols et le patrimoine culturel nécessite une attention permanente et peut clairement s'appuyer sur la reconnaissance nationale du contexte culturel du bien (Satau & Crawhall, 2017). Des efforts sont déployés pour traiter ces questions, parmi d'autres, notamment les demandes exercées sur le delta par le tourisme. Selon un rapport de 2009 du Département des espèces sauvages et des parcs nationaux, le delta accueille, chaque année, plus de 40 000 visiteurs. En conséquence, il est nécessaire d'instaurer un plan d'occupation des sols adapté, tenant compte des terres tribales et de l'intégrité écologique générale si l'on veut maintenir les effets positifs d'un tourisme durable sur les moyens d'existence ruraux. Dans la description globale du site, le PGDO met en relief la diversité et l'importance des groupes culturels et ethniques, leurs modes d'utilisation différents des ressources et leurs moyens d'existence, ainsi que l'importance de certains sites sacrés, cérémoniels et artistiques. En outre,

le PGDO stipule que la dégradation de la zone humide et de ses ressources pourrait, à terme, entraîner une dégradation culturelle. Le rôle des organisations communautaires et des groupes d'acteurs autochtones est évident dans l'exécution des objectifs. Ces derniers tiennent compte des aspects de patrimoine culturel et s'inscrivent dans un programme de gestion communautaire des ressources naturelles (GCRN) qui sert de cadre aux organisations et associations communautaires gérant les sols pour un tourisme à la fois consommateur et non consommateur. Des limites de changement acceptable (LCA) sont proposées pour surveiller les activités de tourisme et mettre en place des mesures de gestion réactives. Différentes catégories de LCA sont définies dans le plan de gestion tandis que les sites culturels et historiques importants tels que des tombes, l'art rupestre et les sites cérémoniels figurent dans la catégorie « conditions intactes ». Les objectifs stratégiques définis par le PGDO examinent en outre les impacts du tourisme sur des récepteurs culturels spécifiques.

Le régime communautaire des terres tribales garantit que la majeure partie des terres du delta est détenue par des communautés locales sous le contrôle du Conseil du territoire Tawana. Certaines terres sont louées à des concessionnaires de safaris de chasse ou photographiques. La Réserve de gibier de Moremi est entièrement consacrée à un tourisme non consommateur et elle est unique dans le sens où elle a été fondée par une tribu autochtone et que l'on y pratique encore des activités traditionnelles de cueillette des ressources, notamment les herbes et les roseaux. Les Bayei, les Tawana, les Hambukushu, les Herero et les Banoka sont des groupes ethniques importants dont le mode de vie dépend des zones humides. Ils se distinguent, sur le plan ethnique, d'autres communautés du Botswana par leurs langues, leurs structures et leurs relations sociales. Les activités de chasseurs cueilleurs de ces peuples autochtones ont toujours été pratiquées à un niveau durable, pour la subsistance, et sont une caractéristique particulière de la région. Toutefois, on peut observer qu'avec

le tourisme, le passage d'une économie traditionnelle à une économie de marché représente un changement culturel et une orientation vers la vie moderne et les valeurs occidentales basées sur le marché (Mbaiwa, 2011).

Perspectives

En dépit de la double désignation internationale et de la protection accordée par les instruments juridiques nationaux, le delta fait encore face à plusieurs difficultés. L'eau est une ressource précieuse et une liaison étroite avec l'OKACOM est vitale pour veiller à ce qu'aucune activité future de développement dans le bassin versant de l'Okavango ne porte préjudice au site. Le suivi réactif de la Convention du patrimoine mondial a soulevé des préoccupations sur les éventuels impacts des plans de renforcement de l'approvisionnement en eau de la Namibie, du programme d'irrigation potentiel de l'Angola ainsi que de la prospection et de l'exploitation minières à l'extérieur de la zone tampon du bien du patrimoine mondial³. Les fluctuations des populations de grands animaux suscitent d'autres préoccupations, même si le tableau exact reste peu clair. Toutefois, parmi les causes, il y aurait le braconnage (pour la viande de brousse) et les clôtures vétérinaires (pour empêcher la propagation des maladies). Comme de nombreuses zones humides, le delta est menacé par des espèces envahissantes, en particulier la fougère aquatique flottante *Salvinia molesta*. Les communautés locales et les guides touristiques des camps de safari ont été formés avec succès au suivi et au contrôle des espèces envahissantes. Dans les cas où l'on a observé des infestations de *Salvinia*, un contrôle biologique par un charançon spécifique à l'hôte et l'élimination physique ont donné des résultats positifs.

Avec des pratiques durables et des activités de suivi, les structures d'organisation traditionnelles et la gestion foncière communautaire contribuent de manière positive à la conservation du delta. Le tourisme durable dépend du système foncier des terres tribales et de l'intégration de toutes les communautés autochtones. À l'avenir, une des principales tâches sera de faire en sorte que le tourisme ne compromette pas l'identité culturelle traditionnelle et les moyens d'existence dans le delta. La grande tradition de vannerie des tribus du district du Ngamiland est un exemple de la manière dont les pratiques traditionnelles peuvent être maintenues parallèlement à une prospérité économique locale grâce aux ventes aux touristes.

Des efforts sont encore nécessaires pour harmoniser la dualité des intérêts entre le Site Ramsar et le bien du patrimoine mondial. C'est ce que reconnaît le rapport sur l'état de conservation des États parties au Comité du patrimoine mondial et des mesures sont prévues avec l'appui du Fonds du patrimoine mondial, notamment l'actualisation du PGDO, pour relever le défi. En outre, la possibilité de présenter une nouvelle proposition d'inscription du site à la Convention du patrimoine mondial, dans la catégorie des biens mixtes du patrimoine mondial, afin de reconnaître ses valeurs culturelles, est à l'étude mais les progrès dépendent

des ressources et des capacités. Globalement, il y a encore beaucoup à faire pour voir un jour les valeurs culturelles plus intégrées à la protection et à la gestion du site :

« La reconnaissance des valeurs naturelles exceptionnelles par la Convention est renforcée par la reconnaissance nationale du contexte culturel, des valeurs culturelles et de la diversité culturelle humaine – qui contribuent tous à la pérennité à long terme de ce site exceptionnel. Au fil des millénaires, le delta de l'Okavango a joué un rôle majeur en cultivant la diversité culturelle et les systèmes de connaissance des êtres humains mais aussi la diversité biologique unique et les écosystèmes aquatiques intérieurs. »
(Satau & Crawhall, 2017)

Enseignements acquis

Le delta de l'Okavango est un exemple d'écosystème qui a influencé l'utilisation traditionnelle des sols et les structures tribales et dont la gestion adhère à cette utilisation et à ces structures tout en bénéficiant de pratiques modernes. Les principaux enseignements acquis sont :

- L'approche communautaire du tourisme et de la gestion des aires protégées a apporté des contributions positives aux moyens d'existence ruraux, maintenu des cultures autochtones traditionnelles, profité au revenu national et servi de base au suivi et à la gestion de la région.
- Bien qu'elles ne soient pas totalement harmonisées sur le plan géographique, les deux désignations se soutiennent mutuellement et se renforcent d'autant qu'elles cherchent toutes deux à maintenir le delta en tant que système de zone humide important au plan international pour les espèces sauvages en tenant compte des éléments écologiques différents du site.
- Les rapports élaborés par l'État partie sur l'état de conservation du bien du patrimoine mondial et soumis au Comité du patrimoine mondial sont un mécanisme de rapport crédible qui identifie et permet de surveiller les mesures et résultats en matière de conservation.
- La mise en œuvre du PGDO et les engagements nationaux ultérieurs auprès de la Commission du patrimoine mondial sont guidés par le comité multisectoriel basé dans le site, responsable de la production du rapport sur l'état de conservation.
- Le développement du PGDO donne une nouvelle occasion de poursuivre à la fois les synergies et la complémentarité dans les critères d'inscription spécifiques et de garantir que le patrimoine culturel et l'importance naturelle sont préservés et que les systèmes de connaissance traditionnels locaux du delta sont plus pleinement intégrés dans sa gouvernance.